

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi 24 du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. José SEVERIEN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - M. Raymond PARSHAD - Mme Cynthia DINANE.

EXCUSES : M. Christian BAPTISTE - Mmes Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mmes Nadia CELINI - Félicienne GANTOIS - Valérie HUGUES Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE.

ABSENTS : MM. Patrice PIERRE-JUSTIN - Cédric CORNET - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Solaire COCO a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**DEBATS D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2016**

CC-2016-3S-DAF-09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-249 du 24 décembre 2014 portant transformation de la communauté de communes du SUD EST GRANDE TERRE en Communauté d'Agglomération ;

COURRIER ARRIVÉ LE

29 MARS 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Considérant que préalablement au vote du budget primitif, l'assemblée doit débattre des orientations budgétaires,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1) : De prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2016 et atteste en avoir débattu.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le

Fait et délibéré à Gosier, le 24 Mars 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUPONT-

